

# PRÉSENTATION

**Première institution de défense du patrimoine**, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés**, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## LA MISSION STÉPHANE BERN

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.



## ► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation (Indiquer le nom de la délégation) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

# CONTACTS



## FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Rhône-Alpes  
Fort de vaise  
27 Boulevard de Saint Exupéry  
69009 Lyon  
04 37 50 35 78  
rhonealpes@fondation-patrimoine.org  
Facebook  
www.fondation-patrimoine.org



## COMMUNE DE JARRIE

100 Montée de la Creuse  
38560 Jarrie  
04 76 68 88 01  
mairie@mairie-jarrie.fr  
Site internet : <http://www.ville-jarrie.fr/>  
<https://www.facebook.com/villedejarrie/>



## ASSOCIATION DU CHÂTEAU DE BON REPOS

80 Route de la Croix  
38560 Jarrie  
06 88 43 72 21  
Contact@chateaudebonrepos.com



© Thierry Chenu



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

# Château de Bon Repos

à Jarrie

MISSION  
STÉPHANE  
BERN



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © mairie de Jarrie - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.missionbern.fr](http://www.missionbern.fr)

# LE PROJET

## Description

Le château de Bon Repos, érigé vers 1470 par Guillaume Armuet, a perdu son toit ce qui a engendré au fil des années sa dégradation. Il était devenu incontournable de créer une couverture pour conserver l'édifice debout. En 1964 grâce à un habitant qui écrit à l'émission «Chefs d'œuvre en péril» l'intérêt pour le site renaît. En 1976, le château est racheté par la commune, puis les terres agricoles en 2009. Depuis 40 ans l'Association du Château de Bon Repos propose des spectacles, des visites guidées, pour financer les chantiers citoyens qu'elle organise dans le château avec des bénévoles qui complètent ceux planifiés par la commune. En 2018, le château a été retenu par la «Mission Stéphane Bern», projet initié par le Président de la République.

Le domaine de Bon Repos se compose de 25 ha de terres agricole et de quatre bâtiments dont la sauvegarde est devenue une priorité. La création d'une nouvelle toiture de conception épurée se composera d'une charpente en bois et d'une couverture transparente permettant à la lumière de continuer à ensoleiller les salles du château sans altérer la vision du bâtiment. Sur le site, une exploitation agricole persiste jusque dans les années 90. Depuis peu, une ferme maraîchère biologique communale a été créée et pour que les exploitants puissent s'installer dans « la ferme de Léonce » des travaux importants doivent être encore réalisés pour y recréer un logement et de nouveaux espaces



de travail. L'écurie deviendra un lieu de vie associatif après réhabilitation. Enfin, subsiste une grange typiquement dauphinoise à trois nefs, dont il ne reste que peu d'exemples en Isère. Sa situation est aussi préoccupante.

La commune de Jarrie a planifié différentes tranches de travaux. La toiture du château restant la priorité, les élus de la commune souhaitent que le domaine renforce sa fonction de lieu de vie. Grâce à la toiture, le château préservé des intempéries verra son rôle d'espace patrimonial et culturel renforcé. Avec l'installation d'un maraichage biologique, la commune ambitionne aussi de redonner au domaine une véritable fonction agricole. En parallèle, le domaine conservera son caractère préservé du point de vue environnemental et restera un refuge LPO, où les habitants pourront continuer à profiter d'un écrin de verdure au centre de la commune.

Pour que le projet se concrétise, il faut rassembler plus de 760 000 euros. Faites un don pour soutenir notre projet !

Montant des travaux	760 000 €
Objectif de collecte	150 000 €
Début des travaux	2019

Photos © mairie de Jarrie



# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du **Château de Bon Repos à Jarrie**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

## Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/59466](http://www.fondation-patrimoine.org/59466) ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



## Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
Nom du projet

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT			

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre